

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 9 mars 2022 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

Mme Janet Korol
M. Brian Boisvert
M. Sebastien Denault

M. Garry Ladouceur
Mme Claudette Béland-Pleau
M. Richard Morrissette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

42-03-2022 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de mars 2022 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucuns membres du conseil municipal déclarent de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

43-03-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

44-03-2022 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 9^{ème} jour de février, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21^{ème} jour de février ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2^{ème} jour de mars.

45-03-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 9 MARS 2022.

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 9 mars 2022 au montant de 124,090.15\$

46-03-2022: CADASTRE

Proposé par : Madame Claudette Pleau
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 495 947	Michel Lanoix	Correction du lot Conforme.
6 500 154	Danny Béchamps	10 747.2 M ² Conforme.
6 500 153	Danny Béchamps	4 694.3 M ² Conforme.
6 499 995	Denis Fortin	6 160.9 M ²

6 500 506	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 500 507	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 500 508	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 500 509	Westboro	Conforme. 19 490.5 M ²
6 500 510	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 500 511	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 500 512	Westboro	Conforme. 5863.8 M ²
6 500 513	Westboro	Conforme. Résiduel.
6 500 314	Westboro	Conforme. Résiduel
6 506 932	Westboro	Conforme. 37166.0 M ²
6 506 933	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 506 934	Westboro	Conforme. Chemin Privé
6 506 935	Westboro	Conforme. 188357.6 M ²

47-03-2022 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO
4 638 540 5 Rue Lafrance.

- ATTENDU QUE** les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;
- ATTENDU QUE** la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE** le décret et ses modalités d'allocations de départ;
- ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;
- ATTENDU QUE** la propriété sise au 5 Rue Lafrance est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;
- ATTENDU QUE** le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;
- ATTENDU QUE** le propriétaire du 5 Rue Lafrance a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 638 540 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Brian Boisvert et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lots numéro 4 638 540 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate la firme de notaire Trépanier et Associés, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Madame Sandra Armstrong, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

48-03-2022 **PREMIER VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.**

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

49-03-2022 **BOURSES DU PONTIAC**

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 500.00 \$ est accordé pour Bourses du Pontiac pour l'année 2022.

50-03-2022 **QUITTANCE SUBROGATOIRE 9179-2218 QUEBEC INC.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract détient des créances prioritaires conformément aux articles 2650 et ss. C.c.Q. pour des taxes impayées sur des immeubles appartenant à 9179-2218 Québec inc

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a obtenu des jugements contre la Débitrice la condamnant à lui payer la somme ci-après mentionnée, incluant des intérêts et des frais, aux termes de jugements rendus dans les dossiers 550-17-005111-107, 550-22-014425-134 et 550-17-010042-172.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a également publié des hypothèques légales résultant de ces jugements à l'encontre des immeubles de la Débitrice aux dates et sous les numéros ci-après énoncés au Registre foncier, à savoir :

- le 8 juin 2010 sous le numéro **17 256 397**
- le 27 septembre 2013 sous le numéro **20 289 774**
- le 23 janvier 2018 sous le numéro **23 617 355.**

ATTENDU QUE 9179-2218 Québec inc a reconnu sa dette (incluant les taxes et intérêts à jour de la date signée) envers la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract afin d'interrompre la prescription et de suspendre les procédures d'exécution le 11 décembre 2020, le 31 mars 2021, le 31 mai 2021, le 31 juillet 2021 et le 29 septembre 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a entrepris des procédures pour récupérer la totalité des sommes qui lui sont dues par 9179-2218 Québec inc. au mois de janvier 2022.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a procédé à des saisies-exécutions entre autres contre les immeubles de la Débitrice et certains biens mobiliers.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a fait publier un procès-verbal de saisie contre les immeubles qui sont la propriété de 9179-2218 Québec inc. le 24 janvier 2022 sous le numéro 26 967 014.

ATTENDU QU' une quittance subrogatoire a été proposé à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract par 2864-3846 Québec Inc. pour un montant partiel de 443 052,01\$ en retour d'une subrogation de tous ses droits, recours, intérêts, hypothèques, mesures d'exécution entreprises et engagements, incluant reconnaissances de dettes signées par la Débitrice en faveur du Créancier.

ATTENDU QUE le conseil juge que la quittance subrogatoire proposé aujourd'hui le 9 mars 2022 par les aviseurs légaux de 9179-2218 Quebec Inc. et 2867-3846 Québec Inc. est conforme aux faits et à la loi.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est prête à signer une quittance subrogatoire conforme aux faits et à ses obligations légales.

**Pour ces raisons, il est proposé
Par Monsieur Richard Morrissette
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract mandate Monsieur Eric Rochon, Directeur général à signer pour et au nom de cette municipalité la quittance subrogatoire proposé aujourd'hui le 9 mars 2022 par les aviseurs légaux de 9179-2218 Quebec Inc. et 2867-3846 Québec Inc.

51-03-2022 RALLY AUTO

CONSIDÉRANT QU'UN rally d'auto est organisé dans notre municipalité et celle voisine de Fort-Coulonge pour amasser des fonds pour LE CENTRE DES LOISIRS DE FORT-COULONGE ;

**IL EST DONC PROPOSÉ
PAR Madame Janet Korol
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement au rally automobile un montant de 300.00 \$.

52-03-2021 REPRÉSENTATION À DEUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Naomie Lusignan qui est résidente de Mansfield-et-Pontefract c'est qualifiée dans les élites canadiennes en haltérophilie canadienne;

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Naomie Lusignan représentera le Canada aux Championnats Juvéniles Pan Américains, qui se dérouleront du 4 au 8 avril à Puerto Rico;

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Naomie Lusignan représentera le Canada aux championnats mondiaux juvéniles d'haltérophilie qui auront lieu au Mexique au mois de juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE participer à de telles compétitions engage beaucoup de dépenses qui ne sont pas couvertes par l'association canadienne d'haltérophilie olympique

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l'unanimité

De commanditer Mademoiselle Naomie Lusignan pour un montant de 1500\$ dans le but assurer sa participation à ces événements.

53-03-2022 PROPOSITION MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE cette municipalité a fait parvenir une résolution au ministère des transports (86-05-2018) demandant une modification de vitesse sur une portion de la route provinciale 148 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a répondu avec une solution très différente de celle proposée par notre résolution initiale;

Il est donc proposé par Monsieur Brian Boisvert
et résolu à l'unanimité

Que la direction de cette municipalité informe le ministère des Transports que le conseil municipal n'approuve pas leur proposition et qu'il désire les changements exprimés dans sa résolution 86-05-2018.

54-03-2022 DEMANDE DE FINANCEMENT

Proposé par Madame Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 7,000.00 \$ est accordé au Service Incendie de Mansfield-et-Pontefract pour l'événement «Mansfield en Fête», Fête du Canada 2022.

55-03-2022 CONTRIBUTION ACTIVITÉS PATRO 2022

Il est proposé par Monsieur Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité de participer financièrement aux activités annuelles 2022 du Patro au montant de 1000\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 45, 47, 48, 49, 51, 52, 54 et 55.

ET J'AI SIGNÉ CE 10 MARS 2022.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

56-03-2022 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 59 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.